

## Intitulé du projet : CERTIBIO - Assistance technique à la certification et à la production de cacao bio

Lieu(x) de l'action	Coût de l'action	Rôle dans l'action	PTF - Partenaires techniques et financiers	Dates
Côte d'Ivoire	146 500 €	Expertise filière cacao	ECOOKIM	juillet 2018 - juin 2021

### Objectifs et résultats de l'action

#### Objectifs principaux

Dans un contexte où la filière cacao en Côte d'Ivoire observe une intensification de la demande en fèves certifiées biologiques, Ecookim souhaite certifier 9 coopératives de cacao en Bio, en démarrant un programme volontaire dont l'objectif est d'accompagner 1 800 producteurs, soit 200 producteurs par coopérative. Nitidæ, qui a déjà l'expérience d'accompagnement de coopérative à la certification bio en Côte d'Ivoire, a été choisi par Ecookim pour l'accompagner dans son projet : « accompagnement à la certification et production de cacao bio »

#### Objectifs spécifiques

Accompagner Ecookim dans le processus de certification biologique de coopératives de cacao et dans l'accompagnement à la production biologique via la mise en place d'un dispositif de suivi et appui au suivi de parcelles.

#### Bénéficiaires

Acteurs de la filière cacao en Côte d'Ivoire

#### Résultats

Les coopératives de cacao ont bénéficié d'un appui pour l'obtention de la certification Bio

#### Activités

- A1.** Sensibilisation et accompagnement à l'identification des producteurs
- Identification de 200 producteurs
  - Elaboration d'un support de formation pour sensibiliser les producteurs à l'agriculture biologique (principes, conditions, rôle du SCI, engagements, règles)
  - Réalisation d'un diagnostic de conversion (risques liés à la conversion en AB)
- A2.** Accompagnement aux procédures de la certification et mise en place du SCI
- Appui à la procédure certification
  - Appui à la mise en place du SCI (Système de Contrôle Interne)
  - Formation sur les bonnes pratiques
- A3.** Accompagnement par zone aux itinéraires techniques adaptés pour lutter contre la pression phytosanitaire et la baisse des rendements : Mise en place d'un dispositif de suivi de parcelles (9 coopératives x 3 parcelles sur 3 ans)
- Mise en place d'un dispositif de suivi des parcelles (identification des principales contraintes et problèmes rencontrés ; analyse des types de maladies, attaques, problèmes de fertilité... ; proposition de solutions adaptées ; suivi des solutions proposées)